



## **UNION REGIONALE DES FRANCAS AUVERGE-RHONE-ALPES**

Association loi 1901  
Siège social : 47 rue Henri Barbusse  
69600 OULLINS

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



## UNION REGIONALE DES FRANCAS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Association loi 1901  
Siège social : 47 rue Henri Barbusse  
69600 OULLINS

Exercice clos le 31 décembre 2020

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Régionale des Francas d'Auvergne-Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « *Faits caractéristiques de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 1<sup>er</sup> mars 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

## BILAN

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	7 284	3 246	4 038	5 450	Fonds propres	-209 013	-133 820
Terrains					Résultat de l'exercice	54 545	-75 193
Constructions	112 251	98 222	14 029	16 734			
Matériels d'activités	19 642	19 489	153	323	Subventions d'équipement nettes		
Autres immobilisations corporelles	87 331	83 007	4 324	6 098	Total	-154 468	-209 013
Immobilisations en cours					<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Prêts Francas	40 840		40 840	51 050	Fonds reportés et dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	153		153	153	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	65 828	58 949
Total	<b>267 501</b>	<b>203 964</b>	<b>63 537</b>	<b>79 807</b>	Total	<b>65 828</b>	<b>58 949</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 483		1 483	1 744	Emprunts Francas	50 440	60 650
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	126 276	4 756	121 520	308 515			
Subventions à recevoir				163	Avances et acomptes reçus		610
Comptes courants Francas	21 072		21 072	30 264	Fournisseurs	29 412	50 776
Autres créances	33 132		33 132	12 618	Dettes fiscales et sociales	55 340	41 110
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas	194 599	255 802
Disponibilités	15 502		15 502	30 190	Autres dettes	3 566	5 153
Charges constatées d'avance	291		291	122	Produits constatés d'avance	11 822	199 385
Total	<b>197 758</b>	<b>4 756</b>	<b>193 002</b>	<b>383 616</b>	Total	<b>345 178</b>	<b>613 487</b>
<b>TOTAL</b>	<b>465 259</b>	<b>208 720</b>	<b>256 538</b>	<b>463 423</b>	<b>TOTAL</b>	<b>256 538</b>	<b>463 423</b>

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	102	112
Ventes de marchandises	22	48
Prestations de service	572 316	621 392
Subventions d'exploitation	22 960	12 270
Dons et Mécénat	3 000	
Contributions financières	355 079	297 710
Produits divers	582	749
Reprises sur dépréciations et provisions		15 022
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	<b>954 061</b>	<b>947 303</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	2 367	3 129
Variation de stock	261	1 322
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	401 559	541 487
Aides financières	110 870	145 732
Impôts et taxes	7 314	6 667
Salaires	218 928	222 605
Charges sociales	72 095	77 624
Autres charges de gestion courante	63 939	20 499
Dotations aux amortissements et dépréciations	6 061	6 542
Dotations aux provisions	11 635	4 807
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>895 027</b>	<b>1 030 412</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>59 034</b>	<b>-83 109</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	32	10
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>32</b>	<b>10</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts	3	0
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>28</b>	<b>10</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>59 062</b>	<b>-83 099</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion	10	7 906
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>10</b>	<b>7 906</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion	4 527	
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>4 527</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-4 517</b>	<b>7 906</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>54 545</b>	<b>-75 193</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Bénévolat	85 250	177 320
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens		
Personnel bénévole	85 250	177 320

## ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent de 54 544,72 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Union régionale des Francas d'Auvergne Rhône-Alpes a pour but :

- d'assurer la représentation des Francas auprès des interlocuteurs et partenaires des niveaux régionaux,
- la coordination, la régulation et l'harmonisation des programmes départementaux,
- de gérer la formation (action déconcentrée de la Fédération Nationale) et, en ce sens, de donner à l'équipe régionale les moyens de travailler,
- de gérer les moyens affectés à l'activité régionale de la délégation,
- de gérer éventuellement les actions en coopération de tout ou partie des départements qui composent l'unité régionale et éventuellement en relation avec d'autres Unions Régionales.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Malgré des fonds propres négatifs, le principe de continuité d'exploitation est maintenu en raison des mesures prises pour retrouver l'équilibre financier et des cessions programmées des biens immobiliers détenus : le Conseil d'administration a pris la décision de vendre le patrimoine immobilier de l'association. Le prix de cession de ces biens immobiliers est évalué à un montant 300 K€ pour une valeur nette comptable à la clôture de 14 K€.

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu les impacts suivants sur notre activité :

- Mise en chômage partiel des salariés du 30 mars au 10 mai 2020,
- Une baisse de l'activité de formation habilitée de l'ordre de 34 % due à l'annulation des BAFA des vacances de printemps 2020 (14 stages).

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 18-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	7 284.44			7 284.44
Terrains				
Constructions et agencements	112 250.85			112 250.85
Matériel d'activités	19 642.03			19 642.03
Agencements & aménagements divers	2 851.77			2 851.77
Matériel de transport	19 197.50			19 197.50
Matériel informatique	50 325.28			50 325.28
Mobilier de bureau	14 956.54			14 956.54
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>226 508.41</b>			<b>226 508.41</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Néant

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 834.91	1 411.44		3 246.35
Constructions et agencement	5%	95 516.73	2 704.84		98 221.57
Matériel d'activités	33% à 20%	19 319.38	169.93		19 489.31
Agencements & amén. divers	10%	2 207.03	141.42		2 348.45
Matériel de transport	25%	19 197.50			19 197.50
Matériel informatique	33%	44 871.69	1 632.96		46 504.65
Mobilier de bureau	20%	14 956.54			14 956.54
	<b>Total</b>	<b>197 903.78</b>	<b>6 060.59</b>		<b>203 964.37</b>

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas AD Isère	40 840,00	10 210,00	30 630,00
10 parts du Crédit coopératif	152,50	152,50	
<b>Total</b>	<b>40 992,50</b>	<b>10 362,50</b>	<b>30 630,00</b>

3. Stocks

Fichiers, Réussir, JA spéciaux

1 483,52  
1 483,52

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	105 382,54		105 382,54
Usagers douteux	4 756,00	4 756,00	0,00
Usagers non encore facturés	16 137,90		16 137,90
<b>Total</b>	<b>126 276,44</b>		<b>121 520,44</b>

6. Subventions à recevoir

Néant

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0101	AD AIN	980,36
0103	AD ALLIER	1 572,10
0126	AD DROME ARDECHE	580,18
0163	AD PUY DE DOME	16 632,88
0173	AD SAVOIE	1 056,41
1900	UR PAYS DE LA LOIRE	250,00
	<b>Total</b>	<b>21 071,93</b>

8. Autres créances

Tiers payeurs

33 132,33  
33 132,33

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

Banques (2 comptes+1 livret)

15 502,16  
15 502,16

## 11. Charges constatées d'avance

OVH

291,43

291,43

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

### 2. Subventions d'investissement

Néant

### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	47 330.16	5 836.58		53 166.74
Indemnités fin de CDD		929.92		929.92
Bourses Formateurs	11 619.12	112.20		11 731.32
<b>Provisions pour charges</b>	<b>58 949.28</b>	<b>6 878.70</b>		<b>65 827.98</b>
Immobilisations financières				
Usagers		4 756.00		4 756.00
Comptes courants Francas				
<b>Dépréciations</b>		<b>4 756.00</b>		<b>4 756.00</b>
<b>Total</b>	<b>58 949.28</b>	<b>11 634.70</b>		<b>70 583.98</b>

Dotations / reprises d'exploitation 11 634.70

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 11 634.70**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Fonds dédiés

Néant

### 5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas	51 050,00	10 210,00	40 840,00	10 210,00	30 630,00	
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires (comptes)						
Autres emprunts (17/09/18)	9 600,00		9 600,00	9 600,00		
<b>Total</b>	<b>60 650,00</b>	<b>10 210,00</b>	<b>50 440,00</b>	<b>19 810,00</b>	<b>30 630,00</b>	

### 6. Avances et acomptes reçus :

Néant



## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Prestations de service

	Exercice clos			Exercice précédent		
	Quantité	Nb stagiaires	Montant	Quantité	Nb stagiaires	Montant
Formation habilitée	4 050 Journées	556	230 689,00	5 600 Journées	752	346 954,00
Formation professionnelle	23 140 Heures	248	291 370,78	18 737,25 Heures	220	218 978,03
Autres			50 255,76			55 305,06
	<b>Total Prestations</b>		<b>572 315,54</b>	<b>Total Prestations</b>		<b>621 237,09</b>

### 2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministère Education Nationale		
Ministères JS FONJEP	14 214,00	7 107,00
Conseil Régional		
FNDVA	6 000,00	5 000,00
Jeunesse et Sports		
Aides à l'emploi (CNASEA, )		
Autres subventions	2 745,76	163,33
<b>Total</b>	<b>22 959,76</b>	<b>12 270,33</b>

### 3. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs

9,88  
9,88

### 4. Charges exceptionnelles

Régularisation de compte

3 121,03

Charges sur exercices antérieurs

1 406,25  
4 527,28

Le journal officiel du 12/08/95 oblige les dispensateurs de formation professionnelle qui ont un statut de droit privé, à détailler les subventions reçues pour celle-ci dans les tableaux ci-après.

TABLEAU I Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
<b>I RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS</b>				
Entreprises	94	32	103	47
Etat, collectivités locales, états publics	19	7	38	17
Entreprises: Via Fongecif, OMA, FAF	6	2	14	6
Particuliers			6	3
<b>Sous-total I</b>	<b>119</b>	<b>41</b>	<b>161</b>	<b>73</b>
<b>II RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS</b>				
Instances européennes				
Etat	32	11	50	23
Régions				
Autres collectivités territoriales	14	5		
<b>Sous-total II</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>50</b>	<b>23</b>
<b>III AUTRES</b>				
Autres organismes de formation	113	39		
Autres ressources (CNFPT)	13	4	8	4
<b>Sous-total III</b>	<b>126</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>291</b>	<b>100</b>	<b>219</b>	<b>100</b>

TABLEAU II Décomposition des actions par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes (1)	272	93	201	92
Perfectionnement prof. et qualifiant(2)	19	7	18	8
Insertion sociale				
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>100</b>	<b>219</b>	<b>100</b>

(1) Diplômes nationaux, titres homologués. (2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations.

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	8	7,2	8	7,5
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>7,2</b>	<b>7</b>	<b>6,7</b>

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE				

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Trois photocopieurs sont loués dans le cadre d'un contrat de location longue durée à échéance le 30 juin 2025. Le montant annuel des échéances est de 15 523,20 € TTC.

A la date de clôture de cet exercice, les échéances restant dues s'élèvent à 69 854,40 € TTC.

Un matériel téléphonique est loué dans le cadre d'un contrat de location longue durée à échéance le 31 juillet 2022. Le montant annuel des échéances est de 2 129,40 € TTC.

A la date de clôture de cet exercice, les échéances restant dues s'élèvent à 3 371,55 € TTC.

#### **4. Contributions volontaires**

##### **a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels**

L'association bénéficie de 50 formateurs bénévoles effectuant 70 interventions pour un total de 2 520 heures, soit une valorisation de 69 300 €. Nous pouvons estimer un temps de bénévolat et de mise à disposition gratuite de personnel d'environ 580 heures (dont 300 heures au titre de la vie statutaire de l'association) représentant un montant global de 15 950 euros.

La valorisation est calculée sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

##### **b) Mise à disposition de locaux et autres services**

Néant

#### **5. Engagements hors bilan**

*Néant*